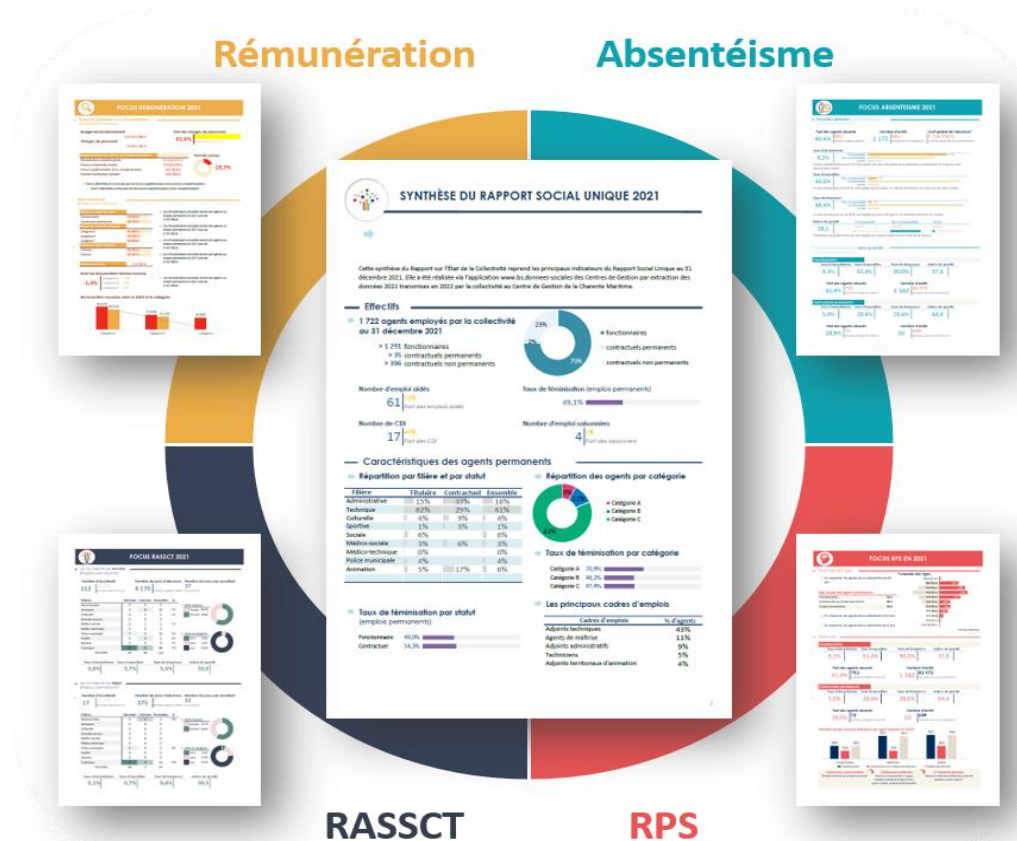


La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



CC AUNIS SUD

2023

DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTIONDate de publication : 15/10/2024
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la
Charente Maritime



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



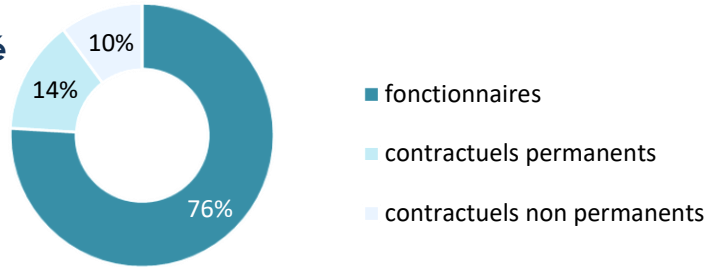
CC AUNIS SUD

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Charente Maritime.

Effectifs

➔ 108 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 82 fonctionnaires
- > 15 contractuels permanents
- > 11 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés

0 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

62,9%

Nombre de CDI

2 | 13%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

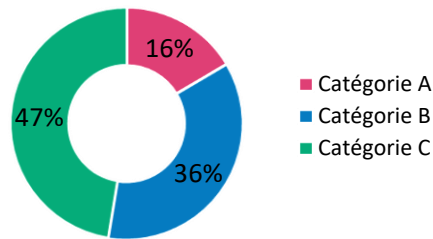
1 | 1%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	39%	20%	36%
Technique	30%	27%	30%
Culturelle	16%	47%	21%
Sportive	7%		6%
Sociale	4%	7%	4%
Animation	4%		3%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 75,0%
 Catégorie B 48,6%
 Catégorie C 69,6%

➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

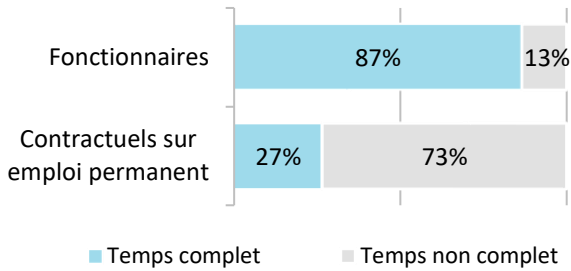
Fonctionnaire 59,8%
 Contractuel 80,0%

➔ Les principaux cadres d'emplois

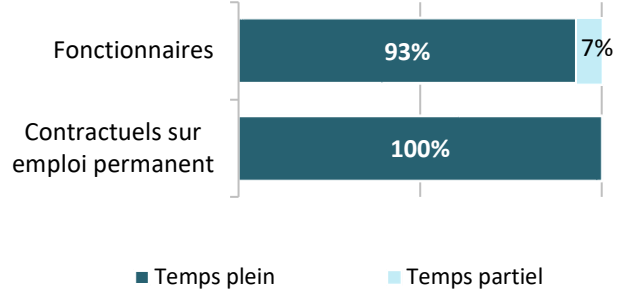
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	23%
Adjoints techniques	22%
Assistants d'enseignement artistique	16%
Attachés	8%
Educateurs des APS	6%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



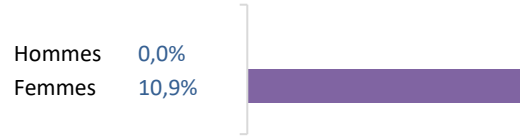
➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	53,8%	Culturelle	100,0%
Technique	12,0%	Technique	75,0%
Administrative	3,1%	Administrative	33,3%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



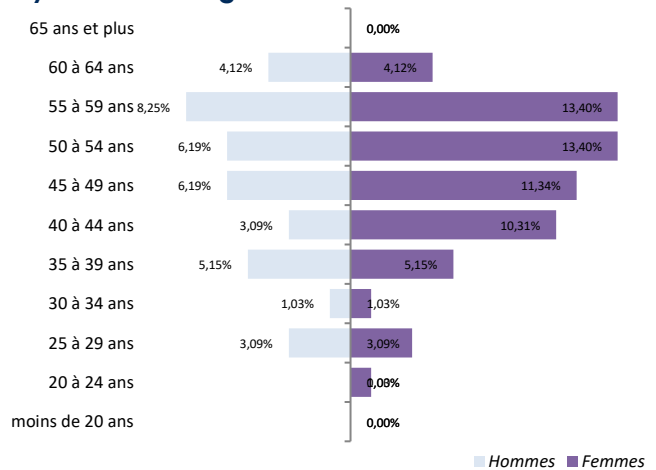
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	49,5
Contractuels sur emploi permanent	42,2
Emplois permanents	48,4

➔ Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

➔ 91,4 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	74,5
> Contractuels sur emploi permanent	8,0
> Contractuels sur emploi non permanent	8,9

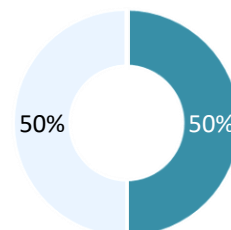
Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

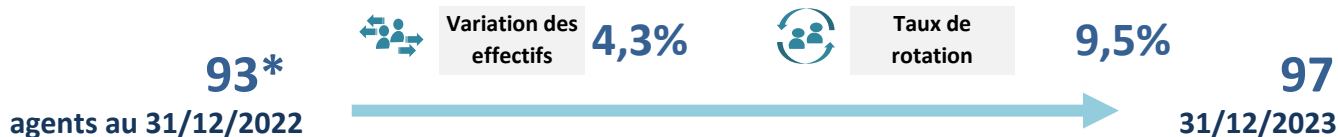
2% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



*Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

7 départs

11 arrivées

Principaux motifs

Démission	25%
Départ à la retraite	25%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	13%
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	13%
Mise en disponibilité de droit	13%

Principaux motifs

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	42%
Voie de mutation	25%
Remplaçants	17%
Intégration directe	8%
Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat déjà présent dans l'année en tant que contractuel permanent	8%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

32,9%

Aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée par la collectivité

Part des agents avec avancement de grade

13,4%

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne

1,2%

Sanctions disciplinaires

2 sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Hommes	
Sanctions 1er groupe	2	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve 100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 34% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	14 246 172 €	Charges de personnel*	4 807 654 €	➔	Soit 33,75 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	Rémunération statutaire 2 257 481 €
2 681 097 €	Primes 349 901 €
	SFT 25 341 €
	HSC 17 338 €
	NBI 31 037 €

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	45 830 €	s	36 927 €	-	27 875 €	s
Animation	-	-	35 117 €	-	s	-
Culturelle	43 332 €	-	30 103 €	s	s	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	37 729 €	s	-	-	-	-
Sportive	-	-	34 467 €	-	-	-
Technique	56 227 €	s	34 974 €	s	25 665 €	s
Moyenne toute filière	45 645 €	31 991 €	33 868 €	37 652 €	26 748 €	s

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,05 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	13,96%
Contractuels sur emploi permanent	4,53%
Emplois permanents	13,05%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 862,52 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ➔ 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	6 824 €	97 €	1%	9 399 €	51 €	1%	1 629 €	109 €	6%	s	s	
Catégorie B	4 757 €	79 €	2%	5 463 €	55 €	1%	s	s		s	s	
Catégorie C	2 975 €	108 €	3%	2 136 €	84 €	4%	s	s		-	-	

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

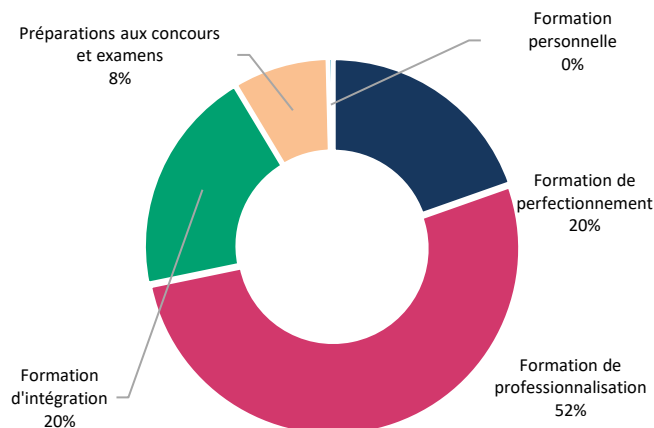
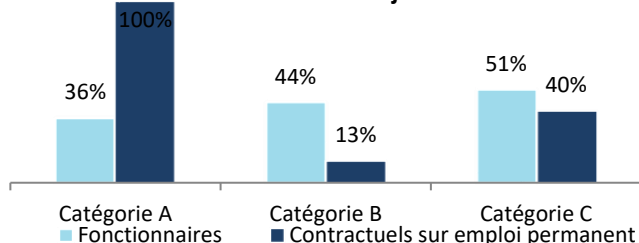
Formation

➔ 44% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour ➔ Répartition selon le type de formation

Femmes 41,0%

Hommes 50,0%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



Le budget consacré à la formation est de **41 440 €**

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	60,2%
Autres organismes	26,8%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	5,8%
CNFPT au-delà de la cotisation	7,2%

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 2,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	52,2%
Autres organismes	31,8%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	16,1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	123 €
Nombre de bénéficiaires	-	43

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✗

Relations sociales

➔ La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

➔ La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Nombre de réunions des instances

CST	6
CAP	0
CCP	0

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : octobre 2024

Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2023

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme
(emplois permanents)

Part des agents absents

113,4% | **110**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

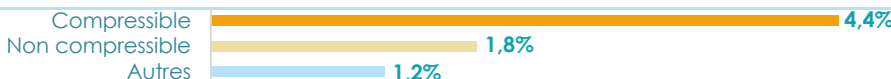
262 | **2 622**
Nombre de jours d'absence

Coût global de l'absence tout statut*

627 379 €
2,69% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

7,4%

Le taux d'absentéisme est de 7 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 7 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

113,4%

Le taux d'exposition est de 113 %, cela signifie que 113 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

270,1%

Le taux de fréquence est de 270 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 270 arrêts sur l'année.

Indice de gravité

10,0

L'indicateur de gravité est de 10, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 10 jours.

Données absentéisme selon le statut
(emplois permanents)

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
7,6%	114,6%	281,7%	9,8

Part des agents absents

114,6% | **94**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

231 | **2 267**
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
6,5%	106,7%	206,7%	11,5

Part des agents absents

106,7% | **16**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

31 | **355**
Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge
(emplois permanents)

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition
65 ans et plus		
60 à 64 ans	12,9%	62,5%
55 à 59 ans	13,0%	147,6%
50 à 54 ans	2,7%	94,7%
45 à 49 ans	3,8%	123,5%
40 à 44 ans	2,7%	107,7%
35 à 39 ans	6,3%	120,0%
30 à 34 ans	35,1%	100,0%
25 à 29 ans	8,0%	100,0%
20 à 24 ans	10,1%	100,0%
moins de 20 ans		

▸ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 30 à 34 ans avec 35,07%

▸ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 55 à 59 ans avec 147,62%

Données absentéisme selon le motif d'absences
(emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	4,3%	80,4%	45,4%	19,4
Pour accidents du travail imputables au service	0,1%	1,0%	1,0%	32,0
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,1%	1,0%	1,0%	21,0
Pour congé de maladie longue durée	0,8%	1,0%	1,0%	267,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	1,0%	1,0%	1,0%	365,0
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maternité et adoption (1)	0,7%	3,1%	2,1%	85,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0

▸ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	1,8 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1,6 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **4,3%**
- ▶ Taux d'exposition **45,4%**
- ▶ Taux de fréquence **80,4%**
- ▶ Gravité **19,4 jours par arrêt**
- ▶ **44** agents absents pour maladie ordinaire
35 fonctionnaires 9 contractuels permanents

Part des agents absents

45,4% | **44**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

78 | **1 511**
Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires

42,68%

Contractuels permanents

60,00%

Selon le genre

Femmes

50,82%

Hommes

36,11%

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus **0,0%**60 à 64 ans **0,2%**55 à 59 ans **8,7%**50 à 54 ans **2,4%**45 à 49 ans **2,8%**40 à 44 ans **2,0%**35 à 39 ans **5,4%**30 à 34 ans **17,8%**25 à 29 ans **1,9%**20 à 24 ans **10,1%**Moins de 20 ans **0,0%**

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 30 à 34 ans, soit 17,8%

Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,1%**
- ▶ Taux d'exposition **1,0%**
- ▶ Taux de fréquence **1,0%**
- ▶ Gravité **32 jours par arrêt**
- ▶ **1** agent absent suite à des accidents (service ou trajet)
1 fonctionnaire

Part des agents absents

1,0% | **1**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

1 | **32**
Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires

1,22%

Contractuels permanents

0,00%

Selon le genre

Femmes

1,64%

Hommes

0,00%

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus **0,0%**60 à 64 ans **0,0%**55 à 59 ans **0,0%**50 à 54 ans **0,0%**45 à 49 ans **0,5%**40 à 44 ans **0,0%**35 à 39 ans **0,0%**30 à 34 ans **0,0%**25 à 29 ans **0,0%**20 à 24 ans **0,0%**Moins de 20 ans **0,0%**

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 45 à 49 ans, soit 0,5%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

- › Taux d'absentéisme **1,8%**
- › Taux d'exposition **2,1%**
- › Taux de fréquence **2,1%**
- › Gravité **316 jours par arrêt**
- › **2** agents absents
2 fonctionnaires

Part des agents absents

2,1% | **2**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

2 | **632**
Nombre de jours d'absence

› Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires **2,44%** | Contractuels permanents **0,00%**

Selon le genre

Femmes **1,64%** | Hommes **2,78%**

› Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus **0,0%**
60 à 64 ans **12,5%**
55 à 59 ans **3,5%**
50 à 54 ans **0,0%**
45 à 49 ans **0,0%**
40 à 44 ans **0,0%**
35 à 39 ans **0,0%**
30 à 34 ans **0,0%**
25 à 29 ans **0,0%**
20 à 24 ans **0,0%**
Moins de 20 ans **0,0%**

- › Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 12,5%

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

- › Taux d'absentéisme **0,7%**
- › Taux d'exposition **2,1%**
- › Taux de fréquence **3,1%**

Part des agents absents

2,1% | **2**
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: **255**

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors motif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

- › Taux d'absentéisme **0,5%**
- › Taux d'exposition **61,9%**
- › Taux de fréquence **182,5%**

Part des agents absents

61,9% | **60**
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: **171**

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

- › Taux d'absentéisme **1,5%**
- › Taux d'exposition **0,3%**
- › Taux de fréquence **1,0%**
- › Gravité **1,6**
- › **11** agents absents

Part des agents absents

100,0% | **11**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

39 | **62**
Nombre de jours d'absence

Part des agents absents **Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge**

Selon le genre

Femmes

133,33%

Hommes

60,00%

65 ans et plus

60 à 64 ans

55 à 59 ans

50 à 54 ans

45 à 49 ans

40 à 44 ans

35 à 39 ans

30 à 34 ans

25 à 29 ans

20 à 24 ans

Moins de 20 ans

0,0%

7,1%

0,0%

0,1%

0,5%

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

- Taux d'absentéisme 1,0%
- Taux d'exposition 0,1%
- Taux de fréquence 0,3%
- Indice de gravité 2,9

Part des agents absents

36,4%

4

Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 41

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

- Taux d'absentéisme 0,0%
- Taux d'exposition 0,0%
- Taux de fréquence 0,0%
- Indice de gravité 0,0

Part des agents absents

0,0%

0

Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 0

Précisions méthodologiques

Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

3 "groupes d'abences" identifiés

1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme

(Nombre de jours calendaires d'absences x 100)
/
(Nombre d'agents au 31/12 x 365)

Note de lecture

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition

(Nombre d'agents absents)*100
/
(Nombre d'agents au 31/12)

Note de lecture

Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

(Nombre d'arrêts x 100)
/
(Nombre d'agents au 31/12)

Note de lecture

Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent

Gravité

Nombre de jours calendaires d'absences
/
Nombre d'arrêts

Note de lecture

Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **octobre 2024**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

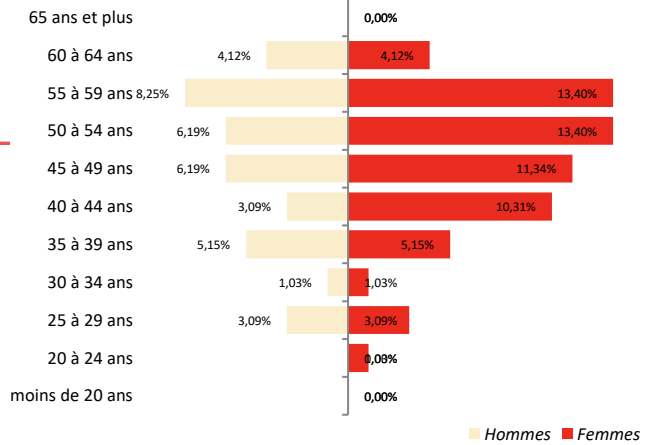
- ▶ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	49,5
Contractuels sur emploi permanent	42,2
Emplois permanents	48,4

- ▶ En moyenne, les fonctionnaires ont 50 ans
- ▶ En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 42 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
7,6%	114,6%	281,7%	9,8

Part des agents absents
114,6% | **94**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts
231 | **2 267**
Nombre de jours d'absence

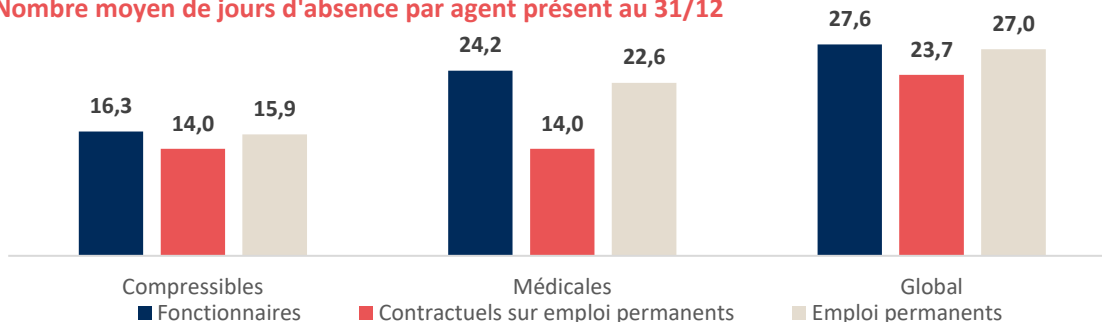
Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
6,5%	106,7%	206,7%	11,5

Part des agents absents
106,7% | **16**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts
31 | **355**
Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/ Absences compressibles
Maladie ordinaire et accidents du travail

2/ Absences médicales
Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales
Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné	
Sportive	46,8
Technique	13,8
Culturelle	9,1
Femmes	6,2
Hommes	10,9
Fonctionnaires	8,3
Contractuels permanents	12,1

Télétravail

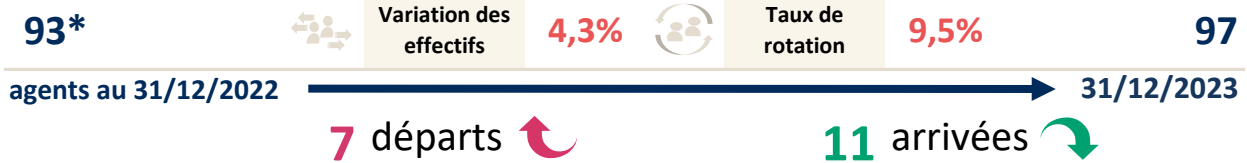
► La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail Nb agents

de manière régulière	34
sur des jours fixes	34
un jour par semaine	34
Administrative	11
Technique	5
Animation	3

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents



► Le taux de rotation s'élève à 9,5%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 1,03 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	1,0
Accident de trajet	0,0
Maladies professionnelles	1,0
ATI** au cours de l'année	0,0

** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjoints administratifs	100,0%	32

Documents et démarches de prévention

Existence d'un **document unique (DUERP)** (Mis à jour en 2020) ✓

Existence d'un **plan de prévention des RPS** ✗

Existence d'une démarche de prévention des **TMS** ✓

Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)** ✓

Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail** ✗

Adhésion à un **contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie** ✓

AR Prefecture

017-200041614-20241217-2024_12_13-DE
Reçu le 23/12/2024

- Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

22

7 623 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

0 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

0

-

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

3 000 €

5

600 €

Formation dans le cadre des habilitations

4 623 €

17

272 €

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)

0 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

0 €

- Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

0

0,0%

des agents permanents

Femmes

Hommes

Catégorie A

0

0

Catégorie B

0

0

Catégorie C

0

0

- Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

1

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

- Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

- Droits sociaux

La collectivité a été concernée par des grèves

	Nombre de jours de grève
Sur mot d'ordre national	28
Sur mot d'ordre uniquement local	0
Non précisé, autres	0

Droits syndicaux

	Heure de décharges d'activité de services
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Nombre d'heures effectivement utilisées	-

- Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

AR Prefecture

017-200041614-20241217-2024_12_13-DE
Reçu le 23/12/2024

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **octobre 2024**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime

Version 1



FOCUS REMUNERATION 2023

Données globales sur la rémunération
(Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

14 246 172 €

Charges de personnel

4 807 654 €

Part des charges de personnels

33,7%

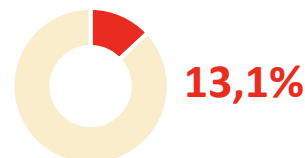
15,4%

Moyenne de la strate (2022)

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes	2 681 097 €
Primes et indemnités versées	349 901 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	17 338 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	31 037 €

Part des primes



- ▶ Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- ▶ Votre collectivité a rémunéré 863 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations
(Emplois permanents)

Moyenne selon le statut

Fonctionnaires	32 518 €
Contractuels permanents	32 437 €

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 32 518 €

Moyenne selon la catégorie

Catégorie A	42 789 €
Catégorie B	34 298 €
Catégorie C	26 594 €

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 26 594 €

Moyenne selon le genre

Hommes	33 162 €
Femmes	32 078 €

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 32 078 €

Moyenne globale 32 510 €

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute est de 32 510 €

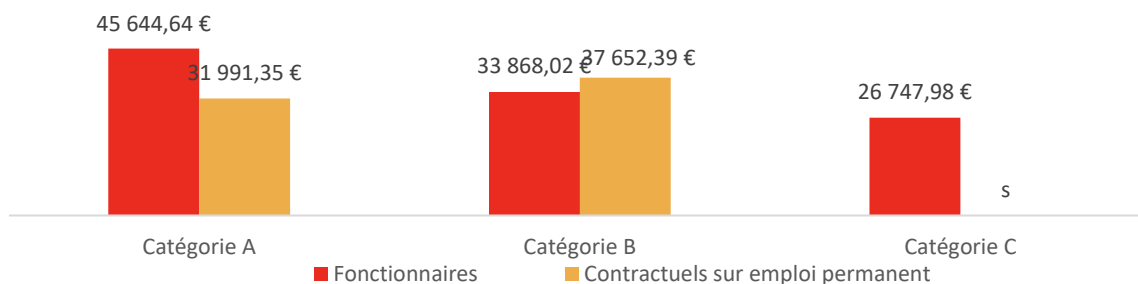
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A	-3,2%
Catégorie B	-9,3%
Catégorie C	+4,7%

- ▶ L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie B

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



AR Prefecture

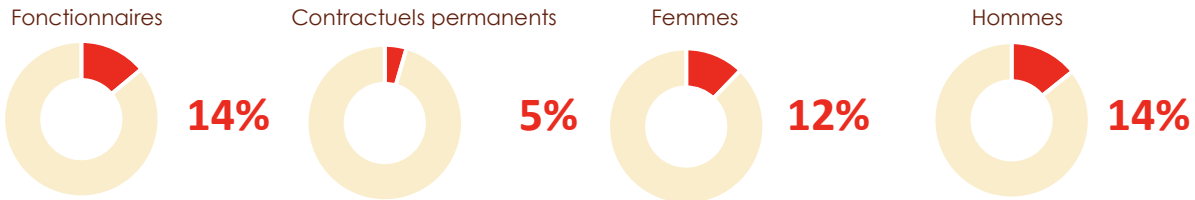
017-200041614-20241217-2024_12_13-DE
Reçu le 23/12/2024

Primes (Emplois permanents)

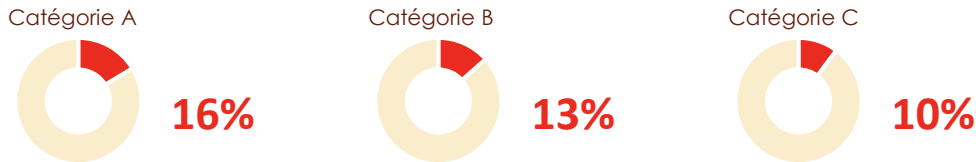
Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

	Rémunération statutaire	2 257 481 €
Rémunération annuelle brute :	Primes	349 901 €
	SFT	25 341 €
	HSC	17 338 €
	NBI	31 037 €
2 681 097 €		

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre

(Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	45 817 €	39 479 €	35 266 €	s	27 714 €	27 735 €
Animation	-	-	s	s	s	-
Culturelle	s	s	31 841 €	33 548 €	s	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	34 838 €	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	34 922 €	34 272 €	-	-
Technique	s	44 115 €	28 406 €	38 353 €	25 732 €	25 386 €
Moyenne toute filière	42 345 €	43 688 €	32 665 €	35 696 €	27 027 €	25 744 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	13,6%	21,9%	12,7%	14,1%	11,0%	8,6%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.		Nb h.
Sportive	46,83	Femmes	6,2
Technique	13,79	Hommes	10,9
Culturelle	9,08		

IFSE et CIA (Emplois permanents)

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	8 354 €	6 014 €	3 360 €	11 429 €	15 600 €	3 269 €
Animation		6 242 €	3 036 €		10 675 €	
Culturelle	3 730 €	306 €	599 €			
Sociale	4 552 €					
Sportive		6 570 €			6 494 €	
Technique	7 385 €	7 046 €	2 019 €	13 765 €	5 436 €	1 933 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	1 527 €		856 €			
Animation						
Culturelle						
Sociale	1 806 €					
Sportive						
Technique			559 €	5 620 €		

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative	-3 076 €	-9 586 €	91 €				47 €	14 €	-1 €			
Animation		-4 433 €						8 €				
Sportive		75 €						36 €				
Technique	-6 380 €	1 610 €	86 €				10 €	57 €				

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : **octobre 2024**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime

Version 1



FOCUS RASSCT 2023

Les accidents de service (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

1

0,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

32

1

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

32

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	1	1	100%
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	1	1	

Selon le genre

Femmes 100,0%

Hommes 0,0%

Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

Taux d'absentéisme

0,1%

Taux d'exposition

1,0%

Taux de fréquence

1,0%

Indice de gravité

32,0

Les accidents de trajet (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

0

0,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

0

0

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

0

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	0	0	

Selon le genre

Femmes -

Hommes -

Selon la catégorie

Cat A -

Cat B -

Cat C -

Taux d'absentéisme

0,0%

Taux d'exposition

0,0%

Taux de fréquence

0,0%

Indice de gravité

0,0

AR Prefecture

017-200041614-20241217-2024_12_13-DE
Reçu le 23/12/2024

Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

1

Nombre de jours d'absence

21

Nombre de jours par maladie

21
en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	1	0	1	100%
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	1	0	1	

▸ Selon le genre

Femmes 100,0%
Hommes 0,0%

▸ Selon la catégorie

Cat A 0,0%
Cat B 100,0%
Cat C 0,0%

Taux d'absentéisme

0,1%

Taux d'exposition

1,0%

Taux de fréquence

1,0%

Indice de gravité

21,0

Inaptitudes

Demands de reclassement au cours de l'année

0

- suite à une inaptitude liée à un
accident de travail ou une maladie
professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

- % des propositions acceptées
demande

Demands ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Femmes Hommes

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme	0	0
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0	0
Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées	0	1
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
Mises en disponibilité d'office	0	0
Retraite pour invalidité	1	0
Licenciement pour inaptitude physique	0	0

Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

1

0
en ETPR

Assistants de prévention*	1	Médecins de prévention**	0
Conseillers de prévention*	0	Infirmiers**	0
ACFI*	0	Autres personnels*	0

*en nombre d'agents

**en ETPR

AR Prefecture

017-200041614-20241217-2024_12_13-DE
Reçu le 23/12/2024

Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

22

7 623 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	3 000 €	5	600 €
Formation dans le cadre des habilitations	4 623 €	17	272 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	0 €		

Documents et démarches de prévention

Existence d'un **document unique (DUERP)** (Mis à jour en 2020)



Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux**



Existence d'une démarche de prévention des **TMS**



Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)**



Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail**



Adhésion à un **contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie**



Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

6

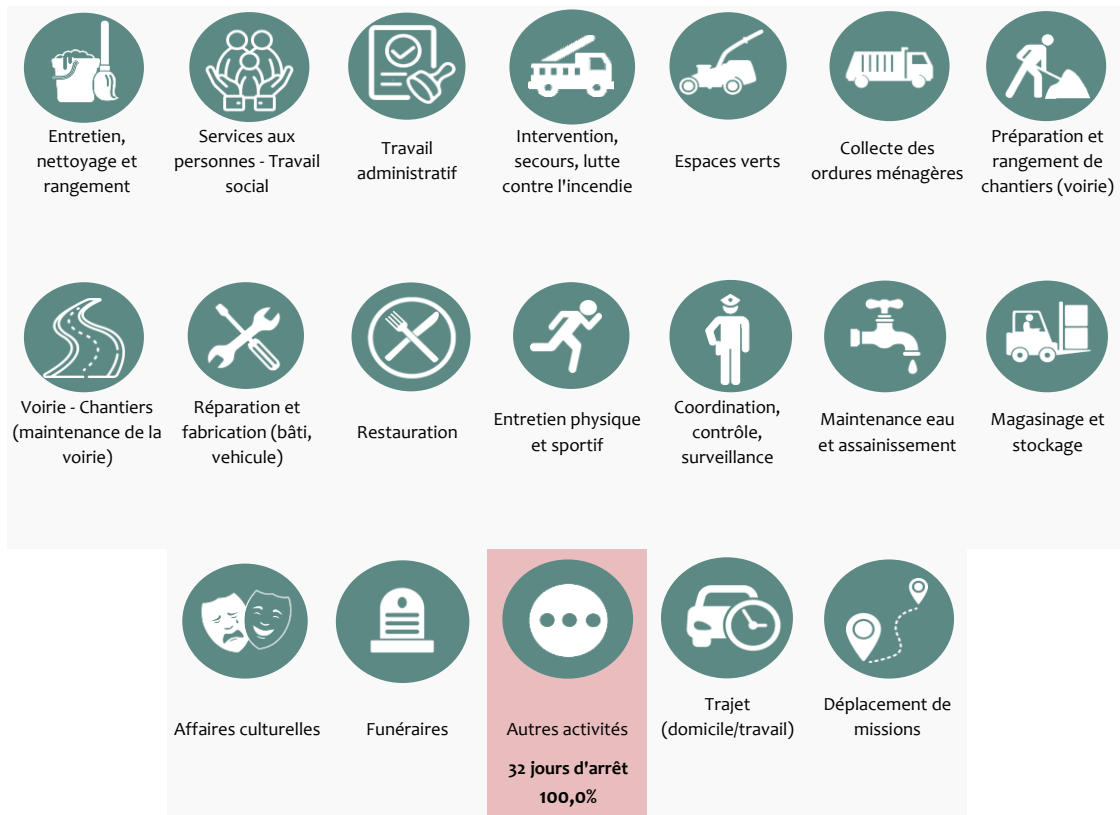
Nombre de réunions du FSSSCT

0

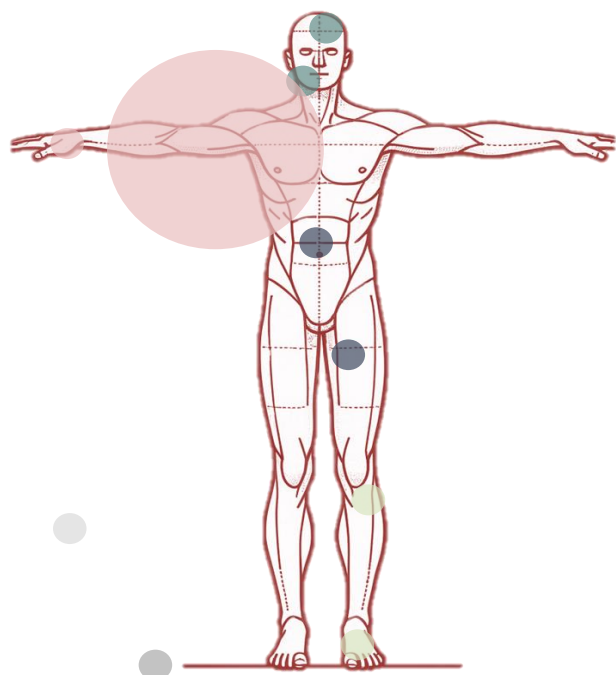
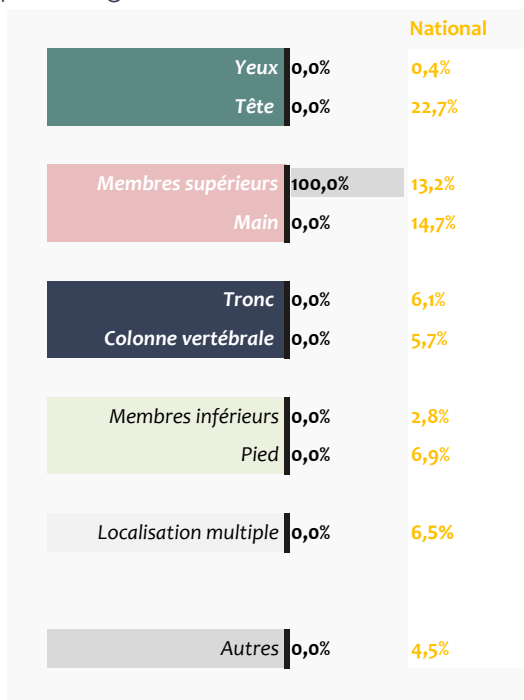
0
Nb de jours cumulés
d'activité des représentants

Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail



Principaux sièges de lésions des accidents de travail

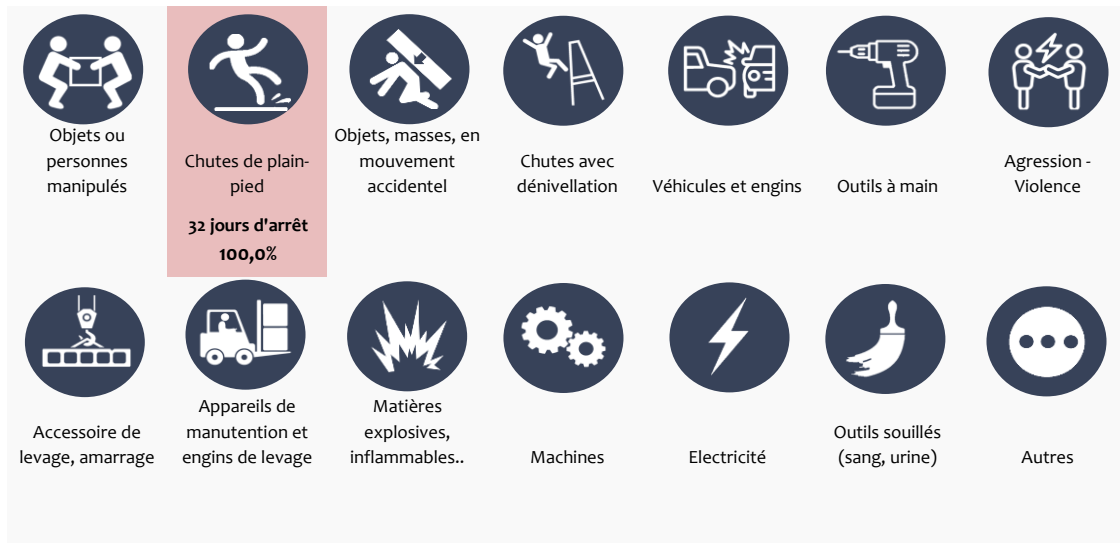


- Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe aux membres supérieurs représentant 100% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

AR Prefecture

017-200041614-20241217-2024_12_13-DE
Reçu le 23/12/2024

Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail



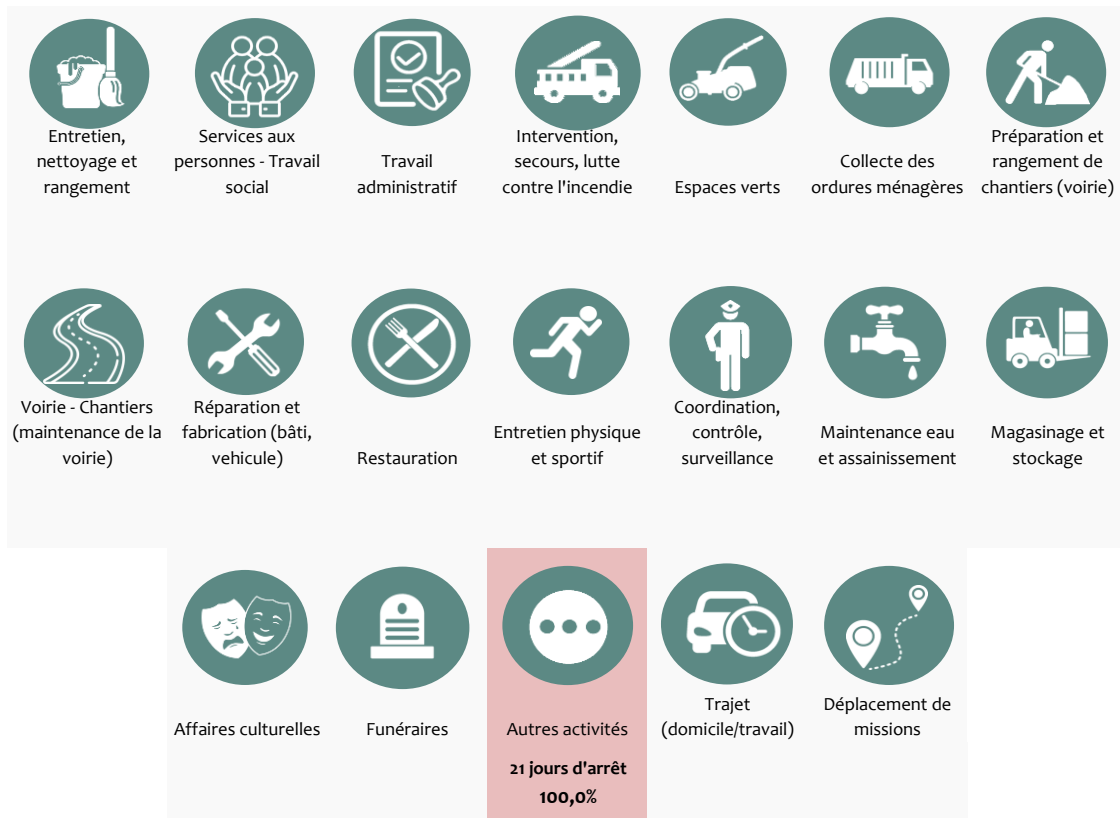
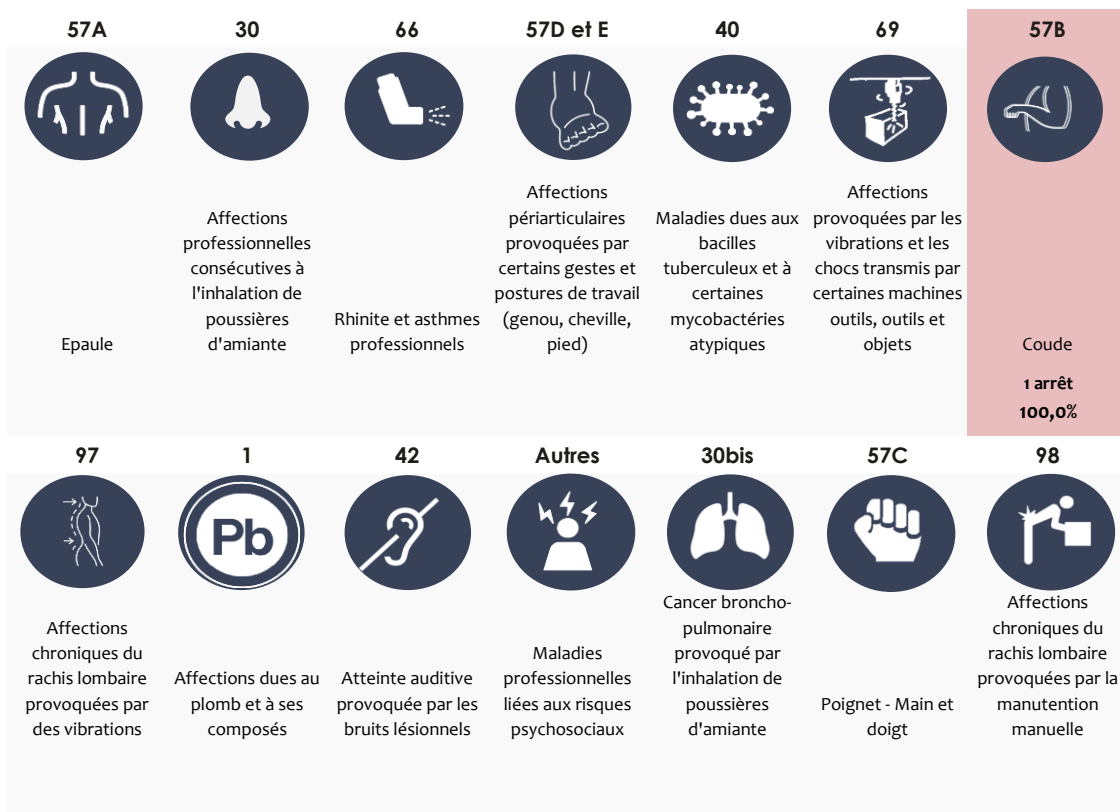
- ▶ Le principal élément matériel lié aux accidents est l'objet ou la personne manipulée (100% des jours d'arrêts)

Principales natures de lésions liées aux accidents de travail



- ▶ La principale nature de lésions liée aux accidents est la lésion interne (100% des jours d'arrêts)

Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux **maladies professionnelles**Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année

► Le principal type de maladie professionnelle est le coude (100% des arrêts)

AR Prefecture

017-200041614-20241217-2024_12_13-DE
Reçu le 23/12/2024

Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	X
Existence d'un diagnostic RPS	X
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	X
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	X
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	X
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	0
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	X
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	X
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	X
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	X
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	X
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	X

Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **octobre 2024**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime

Version 1